

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 MARS 2021**

Le onze mars deux mil vingt et un à dix-neuf heures 10 minutes, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

**Étaient présents** : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Philippe TOURNIER, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Didier PREVALET, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Daniel PASQUIER.

**Était absente excusée** : Madame Gaëlle SIMON

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale FOULLE

Le Maire souhaite la bienvenue à M. Didier PREVALET parmi l'assemblée.

**01°)- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2020 ainsi que de celui de la séance du 11 février 2021**, sous réserve que soit modifié comme suit :

- Point n°2 -Echange commune / M. Philippe ROBBE :

Partie cédée par Mr Philippe ROBBE , parcelle 370 p d'une contenance de 31 m<sup>2</sup>

Partie cédée par le Commune , parcelle 506p d'une contenance de 21 m<sup>2</sup>.

**02°)- Démission de Madame Jacqueline DREZET.**

Madame Jacqueline DREZET, par un courrier en date du 18 février 2021 et réceptionné en Mairie le 25 février 2021, a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ».

Par conséquent, Monsieur Didier PREVALET, candidat suivant de la liste « Bien vivre à Labergement », est désigné pour remplacer Madame Jacqueline DREZET au Conseil municipal. Monsieur Didier PREVALET a accepté de devenir conseiller municipal de Labergement –Sainte-Marie.

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Jacqueline DREZET ainsi que de l'installation de Monsieur Didier PREVALET en qualité de conseiller municipal de Labergement-Sainte-Marie.

**03°)- Tarifs de l'eau période du 01- 04-2021 au 31-03-2022**

Le Maire rappelle que la période de facturation de la vente d'eau s'entend du 1<sup>er</sup> avril de l'année n au 31 mars de l'année n+1 et qu'il convient de fixer les tarifs pour la période du 01-04-2021 au 31-03-2022.

Il propose d'appliquer une augmentation de 1% sur le tarif de l'eau, soit 1.25 €/m<sup>3</sup>.

M. Daniel PASQUIER demande si des travaux sont prévus justifiant cette augmentation.

M le Maire lui répond que des travaux de rénovation et extension du réseau sont en cours de planification.

Le Conseil, après en avoir débattu, décide d'appliquer une augmentation uniquement sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau distribué, qui passera de 1.223 € à 1.25 €/m<sup>3</sup> et de fixer les tarifs de l'eau pour la période du 01-04-2021 au 31-03-2021 comme suit :

Abonnement compteur / diamètre 15	38.00 €	
Abonnement compteur / diamètre 20	91.00 €	
Abonnement compteur / diamètre 30 et +	182.00 €	
Participation complémentaire à partir du 2 <sup>ème</sup> appartement	22.00 €	
Prestation changement de propriétaire	16.00 €	
Prix au m <sup>3</sup> ( dont preservation des ressources en eau)	1.25 €	Voté à l'unanimité

#### **04°)- Vote des taux d'imposition directs.**

Le Maire informe le conseil qu'à compter de 2021 les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB (18.08 %). Le taux départemental 2020 de TFPB vient s'ajouter au taux communal de 2020 de TFPB (9.50%), soit 27.58 % pour 2021.

Le Maire propose une augmentation de 1 % des taux.

M. Didier PREVALET demande le montant total des contributions directes perçues par la commune en 2020. Le Maire indique que ce montant s'élève à 523 493 €.

M Daniel PASQUIER indique que le reversement du FNGIR pénalise déjà la commune.

M. Régis ROBBE estime que les taux de fiscalité directe sont déjà élevés dans la commune, et qu'au vu des circonstances sanitaires actuelles, il aurait été opportun de geler les augmentations.

Le conseil, après en avoir débattu, décide de fixer le montant des taux d'imposition directs comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.68 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.84 %

Cotisation foncière des Entreprises : 13.94 %

1 Abstention – 1 contre – 12 pour

#### **05°)- Demandes de subventions des associations pour 2021.**

Le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations.

Prévention routière , Besancon - Anciens combattants d'Algérie Maroc et Tunisie , Comité du Mont d'Or - Association Pour un petit plus, Mouthe - Association départementale des conjoints survivants ou parents d'orphelins , Pontarlier - Galipettes sucre d'orge, Les Hopitaux Neufs - Vivre ensemble, Pontarlier – Banque alimentaire, antenne de Pontarlier.

Il fait également un rappel des versements sur 2020.

M Daniel PASQUIER précise que la subvention allouée au Jumelage des Ailes doit être plus importante cette année du fait de la venue possible de la commune de jumelage, Longueville. Une subvention exceptionnelle sera alors versée.

M Ludovic MIROUDOT propose une subvention de 150 euros pour la Croix rouge, à l'initiative de Mme CHOUFFE.

M Didier PREVALET demande un réajustement des subventions pour tenir compte de l'inflation à hauteur de 5 %.

Mme Pascale FOULLE demande quels sont les critères d'attribution de ces subventions.

Mme Marie-Hélène TRIMAILLE précise que les subventions sont allouées aux associations locales ou d'intérêt général.

Le Conseil, après en avoir débattu, décide de fixer le montant des subventions pour 2021 comme suit :

Anciens Combattants d'Algérie	105.00 €
Anciens Combattants	160.00 €
Anciens du Lac	160.00 €
Donneurs de sang	160.00 €
Jumelage des Ailes	160.00 €
La Prévention Routière	50.00 €
Pour un Petit Plus	160.00 €
Croix rouge	150 .00 €

La recette de la vente des sapins de Noël aux habitants, qui s'élève à 310 €, sera reversée à l'association « Semons l'espoir », selon l'habitude.

Mme TRIMAILLE souhaiterait qu'on augmente le prix du sapin.

Les autres demandes de subvention ont été rejetées.

Voté à l'unanimité

#### **06°)-Compte rendu de la commission « personnel »**

La commission « personnel » s'est réunie le 25 février 2021. Un compte rendu est proposé par Mme Sophie VOEGTLIN LAMBERT.

#### **a- Prime COVID**

Le Maire propose de verser une prime exceptionnelle aux agents de la commune de Labergement-Sainte-Marie qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

M. Daniel PASQUIER rappelle ses propos du 11 février 2021, selon lesquels durant le premier confinement, les agents ont travaillé un jour sur trois à tour de rôle, afin de respecter les mesures sanitaires.

M Didier PREVALET regrette que les 2 agents qui ont quitté la commune en 2020 ne bénéficient pas de cette prime.

Mme Marie-Hélène TRIMAILLE et M. Daniel PASQUIER partagent cette réflexion.

Mme Pascale FOULLE rappelle que, pour des raisons comptables, il n'est pas possible de verser une prime aux agents qui ne sont plus salariés de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'idée d'un bon d'achat pour les employés qui nous ont quittés n'a finalement pas été retenue.

Le Conseil, après en avoir débattu, donne son accord pour le versement de cette prime comme suit :

- Agents à plein temps et présents toute l'année 500.00 €
- Agent présent 4 mois à raison de 28 h hebdomadaire 133.28 € arrondis à 135 €
- Agent présent 4 mois à raison de 14 h hebdomadaire 66.64 € arrondis à 70 €
- Agent à raison de 5 h hebdomadaire et présent toute l'année 71.40 € arrondis à 75 €

Voté : 13 pour – 1 abstention

#### **b- RIFSEEP**

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent, et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent. Il a été instauré par délibération du 17 novembre 2017. Il est proposé d'augmenter le plafond du RIFSEEP comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GROUPE	FONCTION - TYPE	IFSE /AN - MONTANT		CIA/AN - MONTANT	
			MAXIMUM ACTUEL	PROPOSITION	MAXIMUM PLAFOND ANNUEL	ACTUEL/AN
REDACTEUR TERRITORIAL	1	RESPONSABLE SECRETARIAT MAIRIE	7 000.00 €	9 000.00 €	600.00 €	165 € en Chèque cadeau pour un plein temps
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	GESTION-ASSISTANT DIRECTION....	6 000.00 €	9 000.00 €	500.00 €	
ADJOINT TECHNIQUE	1	CONDUITE VEHICULES-SERVICE DES EAUX - ESPACES VERTS - ENTRETIEN BATIMENT - SUJETIONS - QUALIFICATIONS-...	5 000.00 €	7 000.00 €	500.00 €	
	2	AGENT D EXECUTION - ESPACES VERTS	4 000.00 €	6 000.00 €	400.00 €	
	3	AGENT D EXECUTION - NETTOYAGE DES LOCAUX	3 500.00 €	5 500.00 €	350.00 €	

Voté à l'unanimité

#### **c - Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) pour le personnel administratif.**

Il est proposé d'instaurer l'IHTS pour le personnel administratif, afin de pouvoir procéder au règlement des heures supplémentaires effectuées par ce personnel en cas de nécessité.

Voté à l'unanimité

### **07°)- Modification du PLU – Erreur matérielle parcelle**

La parcelle de M et Mme BARRET – 24 rue Alfred Maire (P 292), n'a pas été incluse dans le périmètre constructible de la zone du PLU, alors que la maison était déjà édifiée. Il s'avère, après consultation du cabinet en charge de l'élaboration du PLU, que le fond de carte utilisé à l'époque ne faisait pas apparaître cette construction.

M Daniel PASQUIER précise que c'est une erreur de transcription de plan.

Le Conseil, après en avoir débattu, décide de demander la modification pour erreur matérielle afin que cette parcelle puisse être intégrée dans le périmètre constructible.

Voté à l'unanimité

### **08°)- AOC Bois**

L'AOC bois du Jura a obtenu sa reconnaissance en mars 2019. Créée initialement par la filière pour promouvoir le bois du massif jurassien, l'AOC Bois du Jura va désormais permettre d'apporter également une réponse à la demande croissante en bois local de qualité dans la construction.

Montant annuel des contributions : 0.70 € /m3 et abonnement 100 €. Soit une contribution d'environ 1 500 €.

M. Patrick THOMET rappelle l'intérêt, à terme, pour la commune, de cette adhésion.

Le Conseil, l'exposé du maire entendu, décide d'adhérer à l'association AOC Bois du Jura devenu le Comité Interprofessionnel de Promotion des Bois du Jura AOC.

Voté à l'unanimité

### **09°)- Demande de dérogation scolaire**

Madame Julie Travaillet et Mr Cyril DEY demandent à la commune une dérogation pour la scolarisation de leurs enfants sur une autre commune.

Un vif débat s'engage à ce sujet.

Mme Marie-Hélène TRIMAILLE précise que les frais de scolarité seront à la charge de la commune, soit 913 euros par enfant, car l'école concernée est située hors CCMLHD.

M. Daniel PASQUIER soulève le risque de fermeture de classe en cas de sous-effectifs.

M. Régis ROBBE indique que les effectifs sont fluctuants d'une année à l'autre.

M. le Maire précise qu'après comptage, l'effectif global de l'école publique est de 106 élèves.

M. Patrick THOMET suggère qu'on prenne attache avec la CCLMHD qui détient la compétence « école ».

M. Daniel PASQUIER souligne que la commune dispose d'un accueil périscolaire et que cela ne justifie pas la dérogation.

Le Conseil, après en avoir débattu, craint que l'octroi de la dérogation crée un précédent et décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Voté : 7 contre - 6 abstentions – 1 pour

### **10°)- Ecole des 2 lacs : Rénovation du bardage.**

Ce point est ajourné dans l'attente de nouvelles propositions.

### **11°)- Demandes d'emplacements et d'occupation du domaine public**

#### **- A- Batterie fanfare**

La Batterie fanfare de Labergement -Sainte -Marie va reprendre ses répétitions à l'espace les Vallières. Le maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition gratuite.

Marie-Hélène TRIMAILLE indique qu'il est nécessaire de préciser plusieurs points dans la convention : Utilisation exclusive le vendredi de 20 h à 22 h sauf en cas d'occupation de la salle et en cas de demande expresse de la commune. Accès uniquement par l'arrière de la salle et location de la salle de placards ainsi que d'un espace sur la mezzanine.

En contrepartie, la batterie fanfare jouera lors des manifestations du 8 mai – 14 juillet – 11 novembre...

Le Conseil, après en avoir débattu, donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

Voté à l'unanimité

#### **- B- Emplacement Kebab.**

Mr Emre KARACA a sollicité la commune en octobre 2020 pour un emplacement lui permettant de proposer à la vente des Kebabs et autres spécialités, le vendredi soir.

Le Conseil accepte cette demande et fixe le montant à 60 €/mois et autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public. Voté à l'unanimité

- C- PAST'A'PONT :

L'entreprise de restauration ambulante PAST'A'PONT sollicite la commune pour un emplacement lui permettant de proposer à la vente ses produits du mardi au samedi de 18 h à 22 h.

Le Conseil, après en avoir débattu, précise que, compte tenu des emplacements déjà attribués, la vente ne sera possible que le mardi ou le jeudi au tarif de 60 €/mois.

Voté à l'unanimité

- D- Demande de Mme PERSONENI.

Madame PERSONENI sollicite la commune pour occuper une partie du terrain situé rue Beau Site pour y installer un poulailler.

Le Conseil, après en avoir débattu, souligne que le terrain en question fait partie du domaine public et ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

Voté 14 contre

- E- Occupation du complexe par l'association « Libres et bulles ».

Cette association dispose actuellement, à titre d'essai, de la salle du périscolaire le mercredi de 16 h à 17 h 30. Un point sera fait par le Maire d'ici quelques semaines afin de pérenniser ou non cette occupation.

- F- Demande de Madame Jessy STELLI.

Mme STELLI sollicite la commune pour disposer d'un emplacement à l'occasion des festivités du 14 juillet, pour son stand de confiseries- snack et pêche aux canards.

Le Conseil, après en avoir débattu, renvoie la question à l'association Labergement- Animation.

**12°) - Cadeau offert aux Anciens à l'occasion de leur 90ème anniversaire.**

Le Maire propose de définir un montant pour le cadeau offert aux Anciens à l'occasion de leur 90ème anniversaire. Le Conseil, après en avoir débattu, décide d'allouer un budget de 150 € pour chaque aîné concerné.

Voté à l'unanimité

**13°)- Remboursement des frais engagés par les élus**

Monsieur le Maire a fait l'avance de fournitures pour la mairie.

- |  |          |
|--|----------|
| - Achat de 3 mâts d'ordinateurs pour le secrétariat :        | 119.97 € |
| - Achat de masques jetables pour le secrétariat : 5 x 4.95 € | 24.75 €  |

Le Conseil accepte le remboursement des frais engagés.

Voté à l'unanimité

**14°)- Création d'un marché hebdomadaire circuit court et producteurs locaux**

Le Maire propose de créer un marché hebdomadaire circuit court et producteurs locaux le samedi, qui se tiendrait sur la place du village.

M. Daniel PASQUIER indique que cette expérience a déjà fonctionné durant 3 années à partir de 1997. Il précise qu'il est nécessaire de se rapprocher des organisations professionnelles intéressées ainsi que des commerçants du village.

D. PASQUIER ajoute que des arrêtés municipaux existent et qu'il convient de vérifier s'ils sont toujours valides.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le principe de cette création.

Les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Voté à l'unanimité

**15°)- PC N° 025 320 P 00013.**

L'arrêté du PC 025 320 P 00013 a été délivré en date du 27 janvier 2021.

Le compte rendu de ce point 15 sera rédigé et communiqué ultérieurement.

**Questions et informations diverses**

- Chemin piétonnier

Le chemin piétonnier doit être entretenu par les communes concernées. Il serait souhaitable de coordonner les actions des différentes communes, après qu'un état des lieux général ait été dressé.

Le syndicat mixte des 2 lacs va prêter son concours pour l'aménagement et/ou les travaux (élagage,...) à réaliser afin de garantir un cheminement agréable et harmonieux.

- Vaccination COVID : 3 personnes sont inscrites auprès de la commune et bénéficieront d'un transport organisé par la Croix Rouge vers le centre de vaccination de Pontarlier.
- Eclairage public rue de la Gare : Certains usagers déplorent l'intensité du nouvel éclairage et critiquent la lumière blanche de l'éclairage public.

Le Maire répond que les candélabres fonctionnent désormais avec des « led » qui consomment 3 fois moins, ce qui explique la différence. Il est envisagé de régler ce problème en baissant l'intensité ou en coupant 1 candélabre sur 2.

- Mme TRIMAILLE demande qu'un compte-rendu oral soit fait des commissions municipales et de la CCMLHD

**Séance levée à 21 H 45**

La Secrétaire de séance,

Pascale FOULLE



LE MAIRE,

Ludovic MIROUDOT

